

L'urgence d'une simplification administrative

La complexité administrative pèse lourdement sur les PME luxembourgeoises : 71 % estiment que leurs démarches nuisent à leur rentabilité. Si des réformes sont engagées, leur mise en œuvre reste trop lente aux yeux des entreprises.

La simplification administrative constitue un enjeu majeur pour la productivité des entreprises, notamment des PME. De plus en plus, les acteurs de l'économie se sentent étouffés par les démarches et procédures administratives, ainsi que par des exigences réglementaires toujours plus nombreuses, qui grèvent leur capacité à générer de la valeur et à poursuivre leur développement.

La House of Entrepreneurship a mené une étude qualitative auprès de 50 entreprises luxembourgeoises afin de recueillir des témoignages concrets sur les obstacles administratifs rencontrés au quotidien. Par ailleurs, la Chambre de Commerce, en collaboration avec la House of Entrepreneurship, a consacré la partie thématique de son *Baromètre de l'Économie* du 1^{er} semestre 2025 à la simplification administrative, afin de mettre en lumière les difficultés rencontrées par les entreprises et d'identifier les mesures attendues.

Des démarches qui pèsent sur la rentabilité

Les résultats de l'enquête sont sans appel : pour 71 % des entreprises, les démarches administratives pèsent sur leur rentabilité.

« La complexité administrative est devenue un frein structurel à la compétitivité, regrette Stéphanie Damgé, directrice Entrepreneuriat de la House of Entrepreneurship, dans un communiqué de la Chambre de Commerce. Il est impératif de simplifier les démarches pour libérer du temps et des ressources au service de l'innovation et de la croissance. »

Si les priorités de simplification varient selon les secteurs, les défis identifiés sont communs à l'ensemble. En tête : la

redondance des documents et informations à fournir aux différentes administrations (un défi pour 73 % des entreprises), la perte de temps liée à des informations dispersées (72%), et la multiplicité des plateformes et interlocuteurs (70%).

Une approche centrée sur la sanction

Au-delà de la lourdeur, c'est une logique administrative perçue comme punitive qui inquiète. Près d'un tiers des dirigeants (29 %) dénoncent une approche centrée sur la sanction plutôt que sur l'accompagnement. À cela s'ajoutent la complexité des démarches fiscales à remplir sans assistance (28 %) et l'absence de suivi en temps réel des démarches administratives (28 %).

Les enquêtes révèlent aussi que la création d'entreprise au Luxembourg reste un parcours complexe, souvent long et fragmenté. Aujourd'hui, les créateurs doivent naviguer entre plusieurs plateformes et administrations, ce qui peut allonger les délais de 4 à 6 semaines avant de pouvoir légalement exercer une activité.

Une priorité gouvernementale

En collaboration étroite avec la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la Fédération des Artisans, l'Horesca et Luxembourg Confederation, le ministère de l'Économie a adopté une approche *bottom-up* en recueillant directement les propositions des entreprises concernées. Ces suggestions ont ensuite été analysées et discutées avec les ministères et administrations compétents afin de définir un plan d'action concret, dont les grands axes ont été présentés en mars dernier.

Les réformes annoncées visent à simplifier en profondeur les démarches des entreprises. Elles prévoient notamment la création d'un guichet unique pour rassembler l'ensemble des formalités de création d'entreprise, l'application du principe *once only* pour éviter les demandes répétées de données, la mise en place d'un cadastre des zones d'activités économiques pour faciliter l'accès au foncier, ainsi qu'une réforme des aides d'État avec procédures simplifiées, délais de traitement encadrés et généralisation du principe *Silence vaut accord*.

L'importance d'accélérer

Dans la présentation de son dernier *Baromètre de l'Économie*, début juillet, la Chambre de Commerce a insisté sur l'urgence de mettre en œuvre ces réformes. En effet, les entreprises peinent à percevoir les effets des annonces. Seules 3 % constatent une simplification des démarches au cours des 12 derniers mois, un chiffre en baisse. Par ailleurs, 35 % estiment que les procédures se sont au contraire complexifiées, un ressenti en hausse. Autrement dit, il faut accélérer.

« *Bien pensée et coconstruite avec les acteurs économiques, [la réforme] permettra de réduire les coûts, de renforcer la compétitivité et de consolider l'attractivité du Luxembourg. C'est une condition essentielle pour bâtir une économie plus agile, plus résiliente et tournée vers l'avenir* », a rappelé le directeur général de la Chambre de Commerce, Carlo Thelen.

Sébastien Lambotte